

# BULLETIN SPECIAL

## Conclusion des négociations

Après presque 18 mois depuis le début des discussions entre le comité de négociation de l'AQPMC et représentants du CPNSSS et le conseil du trésor, le 21 novembre 2022 une 2<sup>e</sup> offre globale est déposée par les représentants du ministère. Il est alors perçu une ouverture pour un blitz de négociations et le comité de négociation décide d'effectuer une contre-offre exploratoire rapide le 23 novembre 2022. Un retour positif a été signifié par le conseil du trésor et le CPNSSS, et avec un mandat de ses supérieurs ils ont présenté une offre finale le 24 novembre 2022. Le comité de négociation accepte cette entente de principe avec une signature prévue le 25 novembre 2022 aux bureaux du secrétariat du conseil du trésor à Québec.

L'entente de principe a été présentée au conseil d'administration de l'AQPMC le 25 novembre 2022, et après un vote, le CA a recommandé de présenter l'entente aux membres à l'assemblée générale de l'AQPMC le 26 novembre 2022 à l'Université Laval à Québec. Après la présentation, il y a eu une proposition de l'assemblée pour voter l'acceptation de l'entente de principe directement à l'AG. Un vote a lieu et l'entente a été adoptée à la majorité.

Voici le résumé de l'entente :

Une entente de 4 ans se terminant en mars 2024. Du côté monétaire, l'entente vise les mêmes augmentations que la table centrale, dont un 2% d'augmentation salarial pour les 3 premières années ainsi qu'une allocation additionnelle de 0,33\$ pour chaque heure rémunérée pour les années 2019-2020 ainsi que 2020-2021. La dernière année sera majorée en fonction des paramètres d'augmentation applicable au personnel syndiqué du secteur de la santé. L'entente prévoit une augmentation de la contribution de l'employeur au régime de base d'assurance maladie (doublée) ainsi que l'ajout d'une allocation non-négligeable de jours de libération syndicale par année. Il y aura création d'un comité paritaire de relations professionnelles ainsi que d'un comité paritaire consultatif portant sur la résidence en physique médicale et le chef physicien. D'autres éléments incluent: l'augmentation du budget annuel du fond de formation de l'AQPMC, la modification et ajout des clauses sur les congés compensatoires et le temps supplémentaire. L'entente prévoit aussi l'ajout d'un article sur la garde en disponibilité et le rappel au travail qui décrit les allocations du physicien dans ces conditions et l'ajout de clauses portant sur le monnayage à taux simple des journées de congé annuel ainsi que sur l'étalement des heures. Une prime d'encadrement de résidents ainsi que l'ajout de prime pour le diplôme de 3<sup>e</sup> cycle sont aussi prévues.

J'aimerais féliciter et remercier les membres du comité de négociations, pour le travail extraordinaire. Cette entente contient des éléments clés pour l'amélioration et la définition des conditions de travail pour les physiciens médicaux cliniques et elle montre une ouverture des instances gouvernementales à reconnaître notre profession et ses multiples enjeux.

William Parker  
Président AQPMC